

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 19 juin 2025 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**25/046/VDV**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Intérêt social - 2<sup>ème</sup> répartition 2025.**

25-42333-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités ;

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 88 100 Euros (quatre-vingt-huit mille cent Euros), dont 10 000 euros (dix mille euros) pour deux associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1**

Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers N°	Subventions complémentaires 2025 déjà attribuées	Objet de la demande	Montant
042013	Compagnie Après la Pluie	1 route des Camoins 13011 Marseille	00014555	5 000 € déjà votés au CM du 19/04	« À vous de conter : En secret...»	4 000
191441	Protis Club	44 Avenue Raoul Follereau 13011 Marseille	00016617		Subvention fonctionnement	6 000

**ARTICLE 2**

Le montant de la dépense soit 88 100 Euros (quatre-vingt-huit mille cent Euros), dont 10 000 euros (dix mille euros) pour deux associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 - article 65748.1 - sous-chapitre 428 - service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème.**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

